



Direction
des ressources humaines

Département de la gestion
et du développement des
compétences

AVIS DE RECRUTEMENT
D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION
PAR LA VOIE D'UN CONTRAT PACTE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

En application du décret n°2005-902 du 02 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi du n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, un recrutement d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe de recherche et de formation aura lieu par la voie du **PACTE** (*parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat*) au titre de l'année 2011 à l'**Université de Strasbourg**.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi-type (cf tableau ci-dessous)

BAP	Emploi-type	Nombre d'emplois	Référence offre pôle emploi
G- Patrimoine, logistique, prévention et restauration	Jardinier	1	068591 Y
J-gestion & pilotage	Adjoint en gestion administrative	1	068592 Y

**Les inscriptions sont ouvertes auprès du Pôle Emploi Strasbourg,
du 1^{er} au 20 septembre 2011.**

A) Conditions à remplir

- Le PACTE est accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans qualification et sans diplôme, ou possédant un diplôme inférieur au baccalauréat.

- Le PACTE est accessible aux personnes de nationalité française, aux ressortissants d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

B) Modalités de recrutement

1) Les candidats doivent adresser leur candidature, accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et, le cas échéant, de leur expérience, au Pôle Emploi – Equipe Administrative – 16 rue de Leicester - 67000 Strasbourg, en précisant le numéro de l'offre, avant le 20 septembre 2011, cachet de la Poste faisant foi.

2) L'Université de Strasbourg arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures transmises par le Pôle Emploi. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

3) La commission de sélection procède à l'examen des dossiers des candidats. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission seront convoqués pour un entretien. La commission se prononce en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir. A l'issue de l'épreuve orale, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

C) Nature du contrat

Le PACTE est un contrat de droit public, d'une durée minimale de douze mois et d'une durée maximale de deux ans, donnant vocation pour son bénéficiaire à être titularisé. C'est à la fois un contrat de pré recrutement et un contrat de formation par alternance avec des périodes de formation et d'activité professionnelle.

Le recrutement s'effectue comme agent non titulaire dans un corps de catégorie C dans lequel les personnes recrutées ont vocation à être titularisées au vu de leur aptitude professionnelle et de leur parcours de formation. La titularisation est prononcée après avis de la commission de titularisation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser au Bureau Recrutement de la Direction des Ressources Humaines de l'Université de Strasbourg :
Tél. : 03 68 85 55 52 ou 03 68 85 10 36.

Références : JORF n°0049 du 27 février 2011